



USTT VALENCIENNES

« 3^{EME} GRAND PRIX DE VALENCIENNES »

Samedi 08 et Dimanche 09 Juin 2024

Complexe sportif Fort Minique – Espace du Hainaut
(rue perpendiculaire à la Rue des glacis)

REGLEMENT

Articles 01 :

L'USTT Valenciennes organise les **Samedi 08 et Dimanche 09 Juin 2024** son troisième tournoi de tennis de table : « le grand prix de Valenciennes ». Ce tournoi homologué national B est ouvert à tous les joueurs ou joueuses licenciés traditionnelles FFTT. Et enregistré sous le numéro d'homologation **1862 / 2023 – B du 21 Mars 2024**

Ce tournoi sera juge arbitré par Gérald OLIVARES (JA3)

Le tournoi se déroulera au complexe sportif Fort Minique – Espace du Hainaut (rue perpendiculaire à la Rue des Glacis) à Valenciennes (59300).

Le pointage de chaque joueur s'effectuera 30 minutes avant le début de sa première série à la table de pointage.

Article 02 :

Les inscriptions se feront par mail sur l'adresse usttvalenciennes59300@gmail.com

ou par internet via le lien : https://formulaire.webnball.fr/Lweb/?id=A_640

et les paiements via le compte **Hello Asso** ouvert par l'organisateur

La clôture des inscriptions s'effectuera le **Mardi 04 Juin 2024**

Le tirage au sort sera effectué le **Jeudi 07 Juin 2024** à partir de **21h00**.

La gestion du tournoi s'effectuera sous SPID déconnecté.

Article 03 :

Les parties se dérouleront sur **30 tables** (Joola Rollomat et Cornilleau) avec des balles blanches 3 étoiles homologuées FFTT de marque **DONIC** fournies par l'organisateur. Chaque table sera équipée d'un marqueur.

Articles 04 :

17 séries réparties sur les 2 jours (Samedi 08 séries et Dimanche 09 séries) seront proposées lors du tournoi pour une dotation de 4 200 euros

Samedi 08 Juin 2024								
Tableau	Désignation	Prix	Début	Dotation € totale par série	1er	2ème	3ème	4ème
A	500 - 799	8 €	09h00	235 €	115	60	30	30
B	500 - 999	8 €	10h00	235 €	115	60	30	30
C	500 - 1199	8 €	11h00	235 €	115	60	30	30
D	500 - 1399	8 €	09h00	235 €	115	60	30	30

E	500 - 1599	8 €	10h00	235 €	115	60	30	30
F	500 - 1799	8 €	11h00	235 €	115	60	30	30
G	Handicap	8 €	14h00	235 €	115	60	30	30
H	Féminines (Open)	10 €	15h00	335 €	175	80	40	40

Dimanche 09 Juin 2024								
Tableau	Désignation	Prix	Début	Dotation € totale par série	1er	2ème	3ème	4ème
I	500-699	8 €	09h00	235 €	115	60	30	30
J	500-899	8 €	11h00	235 €	115	60	30	30
K	500-1099	8 €	13h00	235 €	115	60	30	30
L	500-1299	8 €	10h00	235 €	115	60	30	30
M	500-1499	8 €	09h00	235 €	115	60	30	30
N	500-1699	8 €	11h00	235 €	115	60	30	30
O	Non numéroté	8 €	12h00	235 €	115	60	30	30
P	Handicap	8 €	14h00	235 €	115	60	30	30
Q	Open	10 €	15h00	340 €	180	80	40	40

Article 05 :

Les inscriptions sont limitées à 72 joueurs pour les séries traditionnelles.

Les séries "Handicap" (Samedi et Dimanche) pourront accueillir jusqu'à 96 joueurs.

Article 06 :

Les joueurs(euses) ont la possibilité de s'inscrire (par jour) dans deux séries traditionnelles et la série handicap **sauf** les féminines **qui peuvent également** s'inscrire dans la série féminine le Samedi.

Cependant un joueur aura la possibilité de s'inscrire sur place à un tableau supplémentaire uniquement si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- Le tableau n'est pas commencé
- Il reste des places vacantes dans ce tableau
- Le joueur a déjà été éliminé d'un de ses tableaux initiaux.

Article 07 :

07.01 Les séries dites "traditionnelles" débiteront par une phase de poules chacune composée de 3 joueurs (4 selon le nombre d'inscrits), avec qualification des 2 premiers pour le tableau final qui sera à élimination directe.

Les séries "Handicap" seront dès le premier tour à élimination directe.

07 02 Les séries "traditionnelles" se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Pour les séries "Handicap" : une manche unique de 41 points.

Un point d'écart entre les 2 joueurs est suffisant pour déclarer la victoire. Une avance est attribuée au joueur le moins bien classé. Cette avance, plafonnée à 20 points, est attribuée par paliers de 2 points pour chaque écart de 100 points classement entre les deux joueurs.

Article 08 :

Le joueur vainqueur devra ramener la plaquette, le crayon et la balle (même cassée) à la table d'arbitrage, sous peine de ne pas voir son résultat enregistré.

Article 09 :

La tenue sportive est exigée dans les aires de jeu (exception faite d'un éventuel arbitre volontaire). Aucun spectateur ne pourra entrer dans l'aire de jeu quel qu'en soit le motif.

Article 10 :

L'organisation se réserve le droit de modifier les dotations des séries en fonction de l'affluence de celles-ci et en informera les joueurs le jour même.

L'organisation se réserve le droit d'annuler un tableau ou de fusionner deux tableaux de classement successifs (en accord avec le juge arbitre) en fonction des inscriptions.

Si une série venait à être annulée, les inscriptions payées pour le tableau concerné seront remboursées.

Article 11 :

Aucune interruption n'aura lieu durant le tournoi. Une buvette et une restauration rapide sur place seront à disposition des joueuses et joueurs.

Article 12 :

Des vestiaires non surveillés sont mis à disposition des joueuses et joueurs.

Le club organisateur décline toutes responsabilités civiles ou pénales concernant d'éventuels pertes, vols ou accidents pouvant survenir.

Article 13 :

Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.

RAPPEL CSF :

« En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs fédéraux sur votre première partie non jouée et perdrez les points classement correspondant que vous auriez du perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

Tout autre point non prévu au présent règlement sera appliqué en référence aux règlements fédéraux en vigueur à la date du Tournoi.

Pour tout autre point ne relevant pas du présent règlement ou des règlements fédéraux, le groupe « Organisation » statuera et prendra la décision définitive (affichage du groupe « Organisation » à la table du JA)

Le Comité d'Organisation